

DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR

MAIRIE DE TREOGAN
22340



Treogan
Cœur d'Armor

N° 04/2026/16

CONSEIL MUNICIPAL
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
Séance du 17 avril 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept avril à 19h00, légalement convoqué le treize avril deux mille vingt-six, le Conseil Municipal, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Matthis TERNEL, Maire.

Présents : Mme Aurore GINOUVES, M. Matthis TERNEL, Mme Elise MESNIL, M. Rodolphe GERARDIN, Mme Elodie PHILIPPE, M. Henri HERVIOU, Mme Sylvie JULIEN, M. Jérémie LE MERLE, M. Steve TOURNOIS et M. Gérard TANGUY.

Absents : Mme Emilie TOURNOIS (procuration à M. Steve TOURNOIS).

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité : Mme Aurore GINOUVES

Nombre de membres en exercice : 11 – Nombre de présents : 10 – Nombre d'absents : 1 –
Nombre de votants : 11 -Nombre de procuration : 1 – Date de convocation : 13/04/2026

Votants : 11	Pour : 11	Abstention : 0	Contre : 0
--------------	-----------	----------------	------------

Objet : REMBOURSEMENTS DE FACTURES DES ELUS

Le Maire présente deux factures au Conseil municipal, qu'il convient de rembourser.
La première de La Poste concernant l'envoi de courrier à la préfecture pour la mairie, payée par l'adjointe Aurore GINOUVES, d'un montant de 9,33€ et la seconde de Brico Marché concernant l'achat d'un nouveau barillet de porte et une boîte à clé pour la mairie, payée par le conseiller délégué Rodolphe GERARDIN, d'un montant de 86,00€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le remboursement des deux factures.

A faire valoir ce que de droit.

Certifiée exécutoire compte tenue de la publication et de la transmission en préfecture.

La secrétaire de séance,
Aurore GINOUVES



Le Maire,
Matthis TERNEL